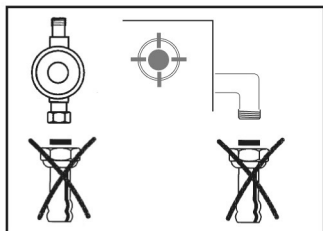


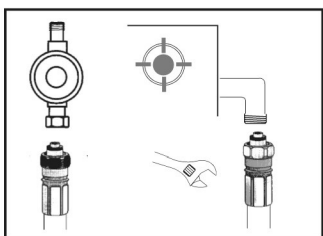


## MODE D'EMPLOI

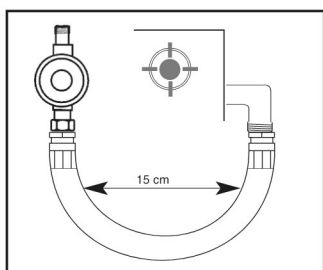
**FLEXIBLE CAOUTCHOUC pour le raccordement d'appareils à usage domestique fonctionnant au gaz butane ou propane.**



1. Fermer l'arrivée du gaz.  
Dévisser les 2 abouts si votre installation en est équipée.  
Supprimer les joints en place.



2. Assurez-vous que les joints soient bien en place et en bon état.  
Joint noir = laiton  
raccord laiton côté appareil.  
Joint orange =  
raccord noir côté détendeur.  
Visser à la main, puis avec une  
clef plate 24 (laiton) 23 (noir).



3. Ouvrir le robinet de gaz. Vérifier l'étanchéité en appliquant de l'eau savonneuse : aucune bulle ne doit apparaître.

**IMPORTANT :** Utilisation interdite pour le gaz naturel de ville.

 **Ne pas utiliser ce tuyau flexible pour des GPL en phase liquide.**

## CONSEILS A RESPECTER

Notice à conserver par l'utilisateur.

- ✓ Le tuyau flexible doit être renouvelé dans tous les cas avant la date limite d'emploi marquée sur ce dernier.
- ✓ Toute destruction ou détérioration de tout ou partie du tuyau flexible nécessite son remplacement. Par ailleurs toute modification du tuyau flexible est interdite.
- ✓ Les torsions ou les courbures trop importantes doivent être évitées.
- ✓ Les installations doivent être réalisées en respectant la réglementation en vigueur et les règles de l'art.
- ✓ Il est impératif de suivre les indications de montage des fabricants du tuyau flexible et de l'appareil, notamment la position et l'orientation des points de raccordements.
- ✓ Utiliser ce tuyau flexible uniquement sur les installations de butane ou de propane alimenté à partir de bouteilles ou de citernes individuelles.
- ✓ Le rayon de courbure de votre flexible doit être supérieur à 7 cm.
- ✓ Pour votre sécurité après chaque démontage il est conseillé de remplacer les joints par 2 joints conformes à la norme **NF D 36-112**.  
**Joints noir réf. HG 1/2G, joints orange réf. HG M20x150.**
- ✓ Ne pas installer le flexible dans des zones où la température dépasse 60°C.
- ✓ Le raccordement en gaz d'un appareil ne peut comporter qu'un seul tuyau flexible (**le raboutage est interdit**).